

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Cours spécifiques I	
<b>Code</b>	2AV12	AAV303723F19
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 3	
<b>Crédits ECTS</b>	4	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Ce module vise à une découverte et à une pratique dans des domaines spécifiques. Il s'agit du domaine du son, à travers une sélection de répertoires musicaux abordés sous différents aspects, ainsi que du domaine de la photographie, par la décortication du sens du réel dans le témoignage photographique.</p> <p>Le module permet dès lors d'acquérir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la connaissance de base de différents courants musicaux dès l'apparition du support enregistré, en prenant en considération des catégories telles que la musique d'ascenseur, les bandes sons, l'indétermination, l'improvisation ou encore l'échantillonnage</li> <li>• les notions de bases du travail photographique, par la mise à l'épreuve du point de vue qui entend inscrire la photographie comme « l'outil idéal pour rapporter la vérité ».</li> </ul>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement.</p> <p><b>a) Son</b> (4 périodes hebdomadaires): introduction, par l'écoute commentée de pièces musicales ou l'analyse, de témoignages se rapportant au son dans différents registres. Pratique de différents exercices : l'objet sonore sera envisagé sous le double aspect de son apparence visuelle et de ses conséquences acoustiques.</p> <p><b>b) Rec/Play</b> (4 périodes hebdomadaires): en parallèle à la pratique d'atelier, travail sur les questions de base du médium photographique, spécifiquement sur les questions de copie ou de reproduction, sans se limiter aux techniques photographiques.</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignants</b>	<p>a) Francis Baudevin                  b) Geoffrey Cottenceau</p>

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf		
<b>Descriptif validé le</b>	3 juillet 2019	<b>par</b>	Stéphane Kropf